

ARRETE DU PRESIDENT N°2024-024

Objet : Délégation de signature à Monsieur Pierre AUBOIS.

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18,
Vu la délibération n°2021-069 du 22 juillet 2021 autorisant la cession du lot 4-3 du Parc d'Activités Le Revol,
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 22 juillet 2021, COTELUB a approuvé la cession du lot 4-3 du Parc d'Activités Le Revol, d'une superficie de 1 124 m², à 41,50 € HT le m² soit 46 646 €.

La vente se fera par acte notarié.

La signature de l'acte notarié relatif à la vente aura lieu le mercredi 27 mars 2024 à l'Office Notarial Fuentes SCP, avec Maître Charles FUENTES.

Monsieur le Président étant dans l'incapacité de se rendre au rendez-vous, est accordée une délégation de signature à Monsieur Pierre AUBOIS, conseiller communautaire.

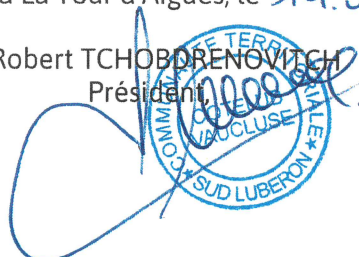
ARRETONS

- Article 1** Délégation de signature est accordée à Monsieur Pierre AUBOIS, conseiller communautaire, pour la signature de l'acte notarié relatif à la vente qui aura lieu le mercredi 27 mars 2024 à l'Office Notarial Fuentes SCP, avec Maître Charles FUENTES.
- Article 2** Cette délégation s'exercera sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président de COTELUB.
- Article 3** La délégation de signature est valable à compter de la date à laquelle le présent arrêté devient exécutoire.
- Article 4** Cette délégation est valable uniquement pour la signature de la vente susmentionnée.
- Article 5** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à La Tour d'Aigues, le 19.03.2024

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président



Le présent arrêté est notifié le : 25.03.2024

Signature de Monsieur Pierre AUBOIS

A blue ink signature of Monsieur Pierre AUBOIS, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line.